

leur qualité de membres du conseil d'administration de la caisse, pour les prier de déterminer si les réclamations d'aide financière que présente l'Institut méritent considération. Je puis ajouter que la motion proposée par le premier ministre et appuyée par le chef de l'opposition indiquait que les administrateurs de la caisse étaient résolus à fournir à l'Institut du cancer les moyens de poursuivre son œuvre. C'est ce qui a été fait. Une somme d'argent, qui doit être répartie sur trois années, a été remise par les fidéicommissaires de la caisse à l'Institut du cancer. Le président de l'Institut est le Dr Blair de Saskatchewan et le vice-président, le Dr Simard de Montréal. Le secrétaire adjoint, qui a assumé la direction de l'organisme est le Dr Low Little, médecin très éminent de Guelph attaché depuis peu au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. TIMMINS: Quel montant a-t-on remis à l'Institut pour cette période de trois ans?

L'hon. M. MARTIN: Quatre cent cinquante mille dollars, soit \$150,000 pour chacune des trois années. À l'expiration de la première année, les directeurs rendront compte au conseil d'administration de l'affectation de cette somme.

Je ne fais que formuler cette observation car je ne suis attaché à l'Institut par aucun lien officiel. Le rôle que j'y ai joué a été modeste; je n'ai fait que convoquer une conférence pour fournir à cet organisme, en ma qualité de ministre du département intéressé, l'occasion de rechercher le moyen de coordonner les travaux et les initiatives.

M. HACKETT: Quel est le montant de l'encaisse?

L'hon. M. MARTIN: Environ \$490,000, je crois, mais l'Institut n'a reçu que \$450,000. Je ne parle pas ici à titre de membre de cet institut, je n'en suis pas, mais je désire vivement qu'il accomplisse son travail de façon à ne laisser aucune possibilité inexplorée. Il importe qu'il débute sur le bon pied. Malgré ce qu'il pourra recevoir des autorités provinciales et municipales, — je ne parle pas ici des contributions, réservant ce sujet pour une occasion propice, — on saura convenir qu'il lui faut beaucoup d'argent pendant cette période. De fait, il en aura sûrement besoin s'il veut mettre à exécution son programme de recherches.

Il obtiendra la majeure partie de ses fonds non pas de sources officielles mais de particuliers. Je ne viole aucun secret en disant que les Canadiens ont manifesté un grand désir de collaborer à l'enrayement d'une des plus graves maladies jamais connues. Je ne

[L'hon. M. Martin.]

doute pas que le jour où l'Institut aura décidé de la forme que doit revêtir son appel, tout le pays se fera un devoir de contribuer à l'entreprise de façon à lui assurer un franc succès.

L'avenir de cet organisme dépend des professionnels et des profanes intéressés au problème dont il cherche la solution. Pour le moment, je me contente de dire, en toute modestie, qu'au nom de mon ministère je me suis intéressé de façon énergique à ce qu'aucun moyen de combattre ce fléau ne soit négligé.

Sauf erreur, monsieur le président, il nous sera possible d'étudier les autres sujets mentionnés par l'honorable député à mesure qu'avancera l'examen des crédits. Je le remercie de nouveau de l'occasion qu'il m'a fournie de formuler des observations que je juge très importantes et j'apprécie à sa valeur son apport à la discussion de ce soir.

M. TIMMINS: La Chambre est reconnaissante au ministre, j'en suis sûr, de ses observations sur le cancer et sur le programme du Gouvernement à l'égard de l'Institut national du cancer. Je désire traiter certains aspects du problème.

Il est parfaitement clair que la caisse du cancer du jubilé d'argent du roi George ne contient à l'heure actuelle que \$490,000. Or, le ministre a dit, il y a quelques instants, qu'au cours de chacune des trois prochaines années l'Institut en touchera \$150,000. Je présume que l'argent servira surtout à la diffusion de renseignements et qu'une forte proportion en sera affectée à des travaux de recherche puisque c'est le genre de travail qui semble intéresser le plus l'Institut.

L'hon. M. MARTIN: Je ne partage pas tout à fait l'opinion que l'Institut a exprimée sur son rôle. Je tiens à faire cette réserve.

M. TIMMINS: Voici un document préparé par le ministère le 29 mai et révélant le montant annuel des dépenses engagées de 1935 à 1945 par le Conseil national de recherches en vue de découvrir les causes du cancer et ses remèdes. J'y trouve, entre autres choses, le passage suivant:

Toute personne ayant qualité pour diriger des recherches médicales et ayant à sa disposition les facilités fondamentales requises en fait de laboratoire...

L'hon. M. MARTIN: Si l'honorable député me permet de le lui signaler, il s'agit de tout autre chose. Je parlais de l'Institut, tandis qu'il parle maintenant de la division médicale du Conseil national de recherches.

M. TIMMINS: Oui.